

Soya – Production de parcelles Select

Exigences générales pour toutes les cultures de semences pédigrées

Les normes de base pour toutes les cultures sont énoncées dans [Exigences générales pour toutes les cultures de semences pédigrées](#). Les normes de base pour toutes les parcelles sont énoncées dans [Exigences générales pour la production de parcelles](#). De plus, les normes suivantes s'appliquent au soya.

Exigences concernant le terrain

Culture inspectée	NE doit PAS être produite sur un terrain qui :
Select	<p>a porté au cours de l'année précédente :</p> <ul style="list-style-type: none">• une culture non pédigrée de soya.• une culture de soya d'une variété différente.• une culture Fondation, Enregistrée ou Certifiée de soya.

Inspection des cultures

Les parcelles de soya doivent être inspectées à maturité lorsqu'au moins 90 % des plants ont perdu toutes leurs feuilles et dont les gousses, les pubescences et la couleur du hile des plants matures présentent des caractéristiques distinctives.

Normes applicables aux cultures

Isolement

Distances d'isolement minimales requises entre une culture inspectée et d'autres cultures :

	Distance
1. Pureté variétale	
a. Soya pédigré inspecté de la même variété	3 mètres (10 pieds)
b. Variétés différentes de soya ou soya non pédigré	10 mètres (33 pieds)
c. Soya pédigré inspecté de la même variété contaminé par des hors-types ou d'autres variétés de soya	10 mètres (33 pieds)
2. Pureté mécanique	
a. Haricot, pois chiche, féverole, lentille, lupin pois	3 mètres (10 pieds)

Tolérances maximales d'impuretés

- Pureté variétale** (hors-types/autres variétés en moyenne dans 20 000 plants)
 - Select - 10
- Pureté mécanique** (autres espèces dont les semences sont difficiles à séparer de celles de la culture inspectée, en moyenne dans 20 000 plants; pour le soya, cela inclut le haricot, le pois chiche, le lupin et le pois)
 - Select - 1